

Conseiller conjugal et familial

RNCP36217 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	332, 332t
Formacode(s)	44007
Code(s) ROME	K1101
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	25/02/2022
Date d'échéance	25/02/2025

Certificateur(s)

MOUVEMENT FR PLANNING FAMILIAL · SIRET : 77566000400042

Partenaires habilités

11 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 10 à former et organiser l'évaluation et 1 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS FR CTRE CONSULTATIONS CONJUGALES	7756890600074	Former et organiser l'évaluation
ASS GUYANAISE FORMATION TRAVAILSOCIAL	4190254400027	Former et organiser l'évaluation
ASS MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL AD-974	4917679010037	Former et organiser l'évaluation
CMAR CENTRE VAL-DE LOIRE	1300279800015	Former
ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS D'ILE DE FRANCE	7847187020037	Former et organiser l'évaluation
FEDERATION REGIONALE NOUVELLE AQUITAINE DU MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL	4440474010047	Former et organiser l'évaluation
FED REG AUVERGNE RHONE-ALPES MFPF	7799048040043	Former et organiser l'évaluation
MOUVEMENT FRANCAIS PLANNING FAMILIAL	7760609310040	Former et organiser l'évaluation
MOUVEMENT FRANCAIS PLANNING FAMILIAL	7828156250085	Former et organiser l'évaluation
MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'ISERE	7795590790016	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 11 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp36217-conseiller-conjugal-et-familial/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le métier de Conseiller conjugal et familial (CCF) consiste à exercer – auprès des jeunes, des femmes, des couples et des familles – des activités d'information, d'orientation et d'accompagnement dans tous les domaines liés à la vie affective et sexuelle, aux conduites à risques, aux discriminations, aux violences (sexuelles, sexistes, de couple...), aux problèmes relationnels dans le couple et dans la famille.

Les CCF s'inscrivent dans le cadre de la promotion de la santé et de l'approche globale des personnes en matière d'éducation à la sexualité. Ils s'appuient sur l'analyse de pratique, la formation continue, le travail en réseau et le cadre déontologique de l'écoute active pour répondre au plus juste aux besoins des personnes.

Les activités des CCF sont régies par l'arrêté du 3 décembre 2010 relatif à « la formation des personnels intervenant dans les centres de planification ou d'éducation familiale et dans les établissements d'information, de consultation ou de conseil familial ».

ACTIVITÉS VISÉES

Les CCF accueillent les personnes lors d'entretiens de "counselling", recueillent les informations nécessaires à la production d'une analyse conjointe de la situation et co-construisent un plan d'action avec les personnes. Dans le cadre de l'évaluation, ils identifient les ressources du territoire pour orienter la personne vers les partenaires adaptés, et repèrent les indicateurs de vulnérabilité nécessitant la mise en œuvre d'actions spécifiques.

Les CCF mettent en œuvre des actions collectives dans une optique de prévention et de sensibilisation dans ses champs de spécialisation (santé sexuelle, violences, conjugalité, parentalité...). Ils conçoivent les projets d'animation collective, de la construction des supports à l'évaluation de leur intervention. Ils animent également des groupes de paroles à l'aide de techniques permettant le partage de vécus des participants.

Par des actions individuelles ou collectives, les CCF accompagnent les personnes dans leurs questionnements ou problématiques liées aux questions de santé sexuelle, de conjugalité et de parentalité. Ils accompagnent et favorise une prise en charge effective des personnes concernées par des situations de violence. Ils mènent des entretiens pré et post IVG.

Ils participent activement au développement de projets en faveur de la promotion de la vie affective, relationnelle et sexuelle. Selon leur contexte d'exercice, les CCF travaillent au sein d'une équipe pluri-professionnelle et sont en lien avec des partenaires du territoire. Ils initient, participent, pilotent des actions collectives et de groupes, dans une dynamique d'équipe, de partenariat et de réseau en favorisant l'implication des personnes.

Par une posture de veille professionnelle, les CCF développent une expertise en matière de santé sexuelle, prévention et accompagnement des situations de violences, conjugalité et parentalité. Ils se forment tout au long de leur vie professionnelle pour développer leurs connaissances et ajuster leurs pratiques aux évolutions sociétales. Dans le respect du cadre éthique et des règles déontologiques du métier, les CCF analysent leur posture professionnelle.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Conduire des entretiens dans une approche psycho-sociale (counselling) auprès de personnes, couples et familles dans le champ de la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Mettre en œuvre d'actions collectives dans le champ de la vie affective, relationnelle et sexuelle, auprès de différents publics.

Développer des actions, des projets en faveur de la promotion de la vie affective, relationnelle et sexuelle, au sens de l'OMS.

Accompagner des personnes dans le champ de la santé sexuelle.

Accompagner des personnes concernées par des situations de violences.

Accompagner des personnes dans le champ de la conjugalité et de la parentalité.

Blocs de compétences

RNCP36217BC01 — Conduite d'entretiens dans une approche psycho-sociale (counselling) auprès de personnes, couples et familles.

LISTE DE COMPÉTENCES

Accueillir la ou les personnes, en clarifiant le cadre de l'entretien, et en mobilisant des techniques d'écoute active et de communication bienveillante, afin d'instaurer une relation de confiance.

Adapter son intervention en fonction du public accueilli (enfants, adolescents, couple, en situation de handicap,

allophone, MNA...), en ajustant les outils d'accompagnement, afin d'assurer un cadre d'entretien inclusif à toute personne.

Recueillir des informations, en mobilisant les techniques de l'écoute active, afin de comprendre la demande et les besoins de la ou des personnes(s).

Produire une analyse conjointe de la situation avec la ou les personne(s) en s'appuyant sur les ressources et potentialités de la ou des personne(s), et sur des éléments théoriques et réglementaires, afin qu'elles opèrent des choix adaptés à leur situation.

Orienter la ou les personnes selon leur profil et situation, en transmettant des informations sur les partenaires et structures spécialisées, afin de permettre une prise en charge effective.

Repérer les indicateurs de vulnérabilité et engager d'éventuelles actions, en situant sa responsabilité professionnelle à travers la connaissance du cadre légal et des structures relais, pour assurer le respect de leur choix et la protection de personnes.

Evaluer les effets de son intervention tout au long de l'entretien, en questionnant la ou les personne(s) accueillie(s), afin de s'assurer de la bonne compréhension des informations échangées.

Clôturer un entretien, en résumant les informations partagées et les pistes identifiées, afin de garantir des échanges constructifs.

Analyser sa posture professionnelle dans la relation d'aide, en respectant le cadre éthique et les règles déontologiques du métier (Charte de l'ANCCEF), afin d'assurer un cadre professionnel aux personnes.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation reconstituée d'entretien en présentiel.

Echange de questions-réponses avec le jury à l'issue de la mise en situation.

Rédaction d'un rapport basé sur des mises en situation réelles, dans le cadre d'un stage de mise en pratique de 40 heures minimum.

RNCP36217BC02 — Mise en œuvre d'actions collectives sur les questions relatives à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

LISTE DE COMPÉTENCES

Construire le déroulé d'une séance d'information ou de sensibilisation, en appliquant une méthodologie pédagogique adaptée au public cible (personnes porteuses de handicap, jeunes, professionnels, allophone...), afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs de l'intervention.

Introduire son intervention, en clarifiant le cadre et en mobilisant des techniques d'animation adaptées, afin de favoriser l'expression des participant.e.s.

Animer une séance d'information ou de sensibilisation, en utilisant des techniques d'animation interactives et en assurant la régulation des échanges, afin de faciliter la participation et la production de savoirs collectifs.

Évaluer l'efficacité d'une animation de groupe ou de séance d'information en utilisant les outils adaptés, afin d'engager des actions correctives si nécessaires.

Analyser sa posture professionnelle lors de l'animation, en respectant le cadre éthique et les règles déontologiques du métier (Charte de l'ANCCEF en référence), afin d'assurer un cadre professionnel aux personnes.

Animer un groupe de parole, en mobilisant des techniques permettant le partage de vécus, afin de favoriser une analyse collective des problématiques évoquées.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation réelle d'intervention collective auprès d'un groupe d'adultes sur une thématique en lien avec la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Rédaction d'un rapport basé sur des mises en situation réelles, dans le cadre d'un stage de mise en pratique de 40 heures minimum.

RNCP36217BC03 — Développement de projets en faveur de la promotion de la vie affective, relationnelle et sexuelle, au sens de l'OMS.

LISTE DE COMPÉTENCES

Concevoir un projet (permanence d'écoute, stands, animation collective, maraude...), en mobilisant une méthodologie de gestion de projet, afin de répondre aux demandes partenariales et aux besoins du territoire.

Construire des partenariats professionnels, en identifiant les structures pertinentes (institutions, associations, financeurs...) afin de développer la mise en œuvre d'actions dans le champ du CCF.

Contribuer à l'élaboration de diagnostics partagés sociaux et territoriaux, en mettant en œuvre la méthodologie adéquate (recherche-action, questionnaires, entretiens...), afin de participer à la résolution de problématiques

spécifiques.

Produire des bilans d'activité, en utilisant des outils de suivi (grilles d'analyse, recueil de données...), afin de mesurer les impacts des actions menées, de les valoriser et de faire évoluer.

Collaborer avec une équipe, en mobilisant des capacités d'écoute et de conciliation, afin de favoriser l'atteinte des objectifs.

Développer son réseau professionnel et partenarial, via des prises de contact ou la participation à des événements, afin d'orienter les personnes de façon pertinente.

Réaliser une veille professionnelle, via des sources institutionnelles et partenariales, afin d'avoir une connaissance actualisée des politiques sociales, familiales et de santé sexuelle en vigueur.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation reconstituée de montage d'un projet en équipe, avec présentation finale et collective devant le jury.

Constitution d'un fichier de contacts partenaires et de sources de veille professionnelle.

RNCP36217BC04 — Accompagnement des personnes dans le champ de la santé sexuelle.

LISTE DE COMPÉTENCES

Mettre à disposition des personnes des informations objectives sur les infections sexuellement transmissibles, les moyens de contraception, la grossesse, l'accouchement dans le secret et l'avortement, en appréhendant la démarche de réduction des risques, afin de favoriser un choix éclairé.

Informersur l'anatomie génitale, la physiologie de la reproduction et de la réponse sexuelle humaine, en mobilisant des supports adaptés, afin de permettre aux personnes de connaître leur corps et leur sexualité.

Identifier les dysfonctionnements sexuels, en s'appuyant sur les éléments partagés par la ou les personne(s), afin de permettre une prise en charge sexologique.

Mener des entretiens pré-IVG, en identifiant les éléments de contexte (pressions, ressources matérielles, entourage...), afin de s'assurer du choix de la personne et des conditions de réalisation de l'acte.

Aider les personnes, en accompagnant leurs questionnements autour des sexualités et identités de genre, afin de promouvoir une vision positive et inclusive de la sexualité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve écrite individuelle contenant des études de cas.

RNCP36217BC05 — Accompagnement des personnes concernées par des situations de violences.

LISTE DE COMPÉTENCES

Analyser le faisceau d'indicateurs, en favorisant leur expression et en portant attention aux signes non-verbaux, afin de repérer les situations de violence ou de maltraitance.

Identifier les mécanismes d'emprise et les situations de non-consentement, en mobilisant avec les personnes concernées une analyse des places objet/sujet, afin de favoriser la prise de conscience des personnes.

Mobiliser les connaissances du cadre légal, en situant les responsabilités au regard des actes et en explicitant les procédures, afin de permettre aux personnes de faire un choix en conscience.

Evaluer le degré d'urgence d'une situation, au regard des éléments évoqués, des enjeux de maintien du lien et du cadre légal, afin d'alerter les instances concernées (parents, communauté éducative, protection sociale et de l'enfance, police, etc).

Permettre un accompagnement spécifique des situations de violences intrafamiliales, en tenant compte de leurs effets sur les enfants et en mobilisant les dispositifs de protection au regard de leurs besoins fondamentaux, pour offrir un soutien à la parentalité et aux fratries.

Évaluer les problématiques individuelles des auteurs de violence, en mobilisant les données sociologiques et psychologiques, afin de permettre un meilleur repérage des facteurs déclenchant de la violence, et une prise en charge socio-éducative et thérapeutique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation reconstituée d'entretien en présentiel suivie d'un entretien d'argumentation des choix opérés, informations transmises et décisions prises lors de la mise en situation.

RNCP36217BC06 — Accompagnement des personnes dans le champ de la conjugalité et de la parentalité.

LISTE DE COMPÉTENCES

Analyser les questions de désir d'enfant, en les situant dans les normes sociétales (homoparentalité, grossesse adolescente, injonction à la maternité...), afin de permettre aux personnes de clarifier leur projet.

Mettre à disposition des personnes des informations objectives sur les possibilités réglementaires (PMA, adoption, GPA...), afin de mobiliser des ressources adaptées.

Accompagner les familles autour des enjeux éducatifs et dans l'exercice de la parentalité, en permettant l'expression des problématiques et l'élaboration de stratégies, afin de prévenir le mal-être et les violences éducatives.

Aider les personnes à gérer des situations de crise intra-familiale, en prenant en compte leurs enjeux respectifs, afin de favoriser une résolution non-violente des conflits.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Études de cas.

Mise en situation reconstituée d'entretien en présentiel avec un couple ou une famille.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le métier de Conseiller conjugal et familial s'exerce dans le secteur de l'accompagnement à la personne, dans les contextes ci-après :

- en centre de planification ou d'éducation familiale (CPEF),
- dans les espaces vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS),
- dans les établissements de santé pratiquant des IVG,
- dans les services de Protection maternelle et infantile (PMI),
- dans les Caisses d'allocations familiales (CAF),
- dans les centres de prévention de la maltraitance, des centres d'écoute téléphonique,
- dans des associations dont les activités sont centrées sur le soutien aux personnes,
- dans les centres sociaux,
- en pratique libérale.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les titulaires de la certification peuvent exercer des emplois liés à l'accompagnement et à la médiation familiale.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Arrêté du 3 décembre 2010 relatif à la formation des personnels intervenant dans les centres de planification ou d'éducation familiale et dans les établissements d'information, de consultation ou de conseil familial - Version consolidée au 08 avril 2019 : le titre 2 de l'arrêté est relatif au référentiel professionnel et au référentiel de formation visant à l'acquisition des compétences en matière de conseil conjugal et familial prévues aux articles du code de la santé publique, et notamment ses articles L. 2212-4, R. 2212-1 et R. 2311-9. Il prévoit la durée d'enseignement, indique les activités des 2 stages requis. Il précise les conditions d'accessibilité : niveau de diplôme, attestation éducation à la vie, ainsi que les allègements pouvant être accordés. Il cadre les modalités d'évaluation en cours et en fin de formation, de contrôle des compétences et d'évaluation de l'aptitude au conseil conjugal et familial. Il indique les conditions à respecter par les organismes dispensant les formations. Il prévoit la mise en place de la commission nationale chargée de vérifier la conformité des rapports d'activité des établissements de formation, sous tutelle du directeur général de la cohésion sociale. Les annexes 1 à 3 de l'arrêté précisent : - annexe 1 le programme de formation "Éducation à la vie" ; - annexe 2 le référentiel professionnel de conseiller conjugal et familial, (contexte d'intervention, référentiel d'activités, référentiel de compétences) et le référentiel de formation ; - annexe 3 le rapport d'activité de formation modèle.

Décret no 2018-169 du 7 mars 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial (EICCF) : il précise que l'agrément d'EICCF est accordé après examen du dossier de demande agrément d'EICCF. Les rapports d'activité attestent que les qualifications en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes auxquelles l'établissement fait appel pour l'exercice de ses missions sont adaptées.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Élevée (4/5)

Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Intensité d'embauche, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 800 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V4X85 — Professionnels de l'action sociale · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	10 060
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	6 %
Familles professionnelles (FAP)	V4X85 — Professionnels de l'action sociale

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Conformément à l'arrêté du 3 décembre 2010 relatif à la formation des personnels intervenant dans les centres de planification ou d'éducation familiale et dans les établissements d'information, de consultation ou de conseil familial, le dispositif de certification au Conseil conjugal et Familial est accessible aux personnes justifiant :

- d'un diplôme enregistré au moins au niveau 5 (ancien niveau III) du répertoire national des certifications professionnelles dans les domaines suivants : médical, paramédical, social, éducatif, psychologique, juridique, d'animation ;
- de la validation de la formation « Éducation à la vie » et justifiant de 200 heures d'activités d'accueil, d'informations relatives à la vie sexuelle, relationnelle et familiale.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Une personne mandatée pour représenter l'organisme certificateur en tant que Présidente du jury,

Un Conseiller conjugal et familial,

Un employeur de Conseiller conjugal et familial.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Une personne de l'organisme certificateur en tant que Président du jury,

Deux Conseiller conjugal et familial,

Un formateur ou responsable pédagogique d'un organisme préparant à la certification.

Base légale

Date de décision	25/02/2022
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	25/02/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	20	0	89 %	70 %
2018	16	0	100 %	63 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP40370

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.planning-familial.org/fr/certification-ccf-1734>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36217/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	50
Parcours menés à terme	42
Taux d'achèvement	84 %
Période	10/2022 – 06/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	56
Montant total engagé	276 074 €
Coût moyen par dossier	4 930 €
Durée moyenne	388 h
Période	09/2022 – 02/2025
France compétences	42 %
Reste à charge titulaire	23 %
Régions	21 %
France Travail	12 %
Entreprise	2 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.